

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 19 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents : Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Aurélie LE BOHEC, Marc DUPONT, Jean-Christophe DOLAY, Antoine LEVENT

Absent excusé : Sabine BEGUIN, Laurent BEGUIN, Caroline NOL,

Absent excusé et représenté : Jessica BRAZIER donne procuration à Sébastien SOLARI  
Florence PHILIPPE donne procuration à Jean-Christophe DOLAY

En présence de Mr Doucy

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Autorisation d'ester contre le parc éolien Mont Benhaut
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC est élue secrétaire de séance

<b>2017-29 :                      Autorisation d'ester contre le parc éolien Mont Benhaut</b>
---

Monsieur le Maire remercie Mr Doucy d'avoir accepté son invitation dans le but de donner les informations permettant de contrer le projet éolien Mont Benhaut.

Mr le Maire propose d'écrire au préfet, au promoteur et au président de Région pour leurs indiquer notre opposition à ce projet

L'assemblée prend connaissance de l'arrêté préfectoral du 28 aout 2017 accordant à la société Mont Benhaut l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de La Ferté Chevresis, Montigny sur Crécy, et Pargny les Bois.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité,

RAFFIRME son oppositions au parc éolien Mont Benhaut

DECIDE de demander un recours gracieux au préfet, en vue des anomalies suivantes :

1 : L'affirmation selon laquelle « *les éoliennes ne seraient visibles de la butte de Laon uniquement que lorsque la nébulosité serait faible ou nulle sans masquer les vues de la plaine, et en surimpression d'éoliennes connues au sens de l'article R.122-5 du code de l'environnement* » est formellement contredite par les termes de votre arrêté en date du 12 septembre 2008, par lequel vous refusiez la ZDE en zone 4 ("La Grande Vallée") au motif suivant : « CONSIDÉRANT que le secteur 4 (Montigny-sur-Crécy), compte tenu des risques importants de

covisibilité avec la butte de Laon, de la sensibilité paysagère des deux vallées limitrophes et du patrimoine architectural important dans un rayon de 10 km, doit être refusé; ....»

2 : Les objectifs fixés dans le cadre du SRE pour le nord de l'Aisne sont déjà largement dépassés puisqu'à ce jour, ce sont plus de 1005 Mw qui ont déjà été autorisés sur le secteur nord du département.

3 : Les indices concernant l'occupation des horizons, les espaces de respirations, de densité sur les horizons occupés, les risques d'encerclement sont pulvérisés pour la quasi-totalité des villages environnants. Information qui a été signalée le 30 novembre 2016 à la DREAL et dont aucune réponse nous a été adressée.

4 : Il est regrettable que le "Péron, rivière de 1ere catégorie n'a pas été prise en considération dans ce projet qui surplombe cette rivière et sa vallée.

5 : De plus 6 éoliennes (E4-E5-E6-E7-E8-E9) seront implantées dans la partie haute du périmètre de protection éloigné du captage AEP 0065-8X-0001 (arrêté préfectoral du 5 octobre 2005) de Montigny sur Crécy ce qui pourrait entraîner des coulées de boue donc une eau impropre à la consommation.

6 : Les distances de sécurité entre les éoliennes et le réservoir R2 de Montigny sur Crécy figurent sur les plans. Or, aucune distance entre les éoliennes E3 et E4 et le réservoir R1 de la La Ferté Chevresis n'a été prise, alors qu'il se trouve à moins de 500 mètres de 2 éoliennes donc dans le périmètre de l'étude des dangers. Le réservoir R1 n'a pas été pris en considération dans ce dossier.

7 : La construction du parc éolien Mont Benhaut va nuire aux 68 résidents de la maison de retraite EPAD de Chevresis-Monceau qui se trouve face au projet. Quel est son avenir ?

8 : Les photomontages ont été réalisés en dépit du bon sens et ne reflètent en rien la réalité qu'auront à subir les populations.

9 : Le passage de nombreuses cigognes sur le secteur, démontre que le secteur, et en particulier la vallée du Péron, sont bien des voies de migration majeures.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

Une réunion publique sera organisée le mardi 26 septembre à 19 heures (salle de l'ancienne école).

### **Questions et informations diverses**

- Les armoires d'éclairage public ne sont pas fermées correctement.

Séance levée à 19 heures 45

### **Délibérations – séance du 19 septembre 2017**

N° d'ordre	Motif	N° page
<b><u>2017-29</u></b>	<b>Autorisation d'ester contre le parc éolien Mont Benhaut</b>	1